

Des églises ouvertes et accueillantes ...

Rendre vie aux édifices religieux qui dressent leur clocher au cœur de nos villes et villages, **ouvrir leurs portes à tous**, en hommage à leur vocation historique et au service de la collectivité : telle est l'ambition du projet Églises Ouvertes.

Si le patrimoine religieux (toutes sensibilités confondues) est porteur de sens, il touche aussi un public bien plus large de jeunes curieux, de touristes, de créateurs, de passionnés d'histoire et d'amateurs d'émotions partagées.

Notre dynamique se fonde sur l'accueil, la valorisation de ce patrimoine et la réappropriation de ces espaces de spiritualité hors du commun, sources de rencontres et de créativité.

Découvrez notre réseau, riche de centaines d'édifices accueillants en Belgique, en France et au Grand-Duché de Luxembourg!



REJOIGNEZ NOTRE RÉSEAU!

Églises Ouvertes France

103 rue d'Amiens • 62000 Arras info@eglisesouvertes.fr • 03 21 21 40 08

DÉJÀ DES CENTAINES À DÉCOUVRIR

Un réseau européen qui ne cesse de se développer en France, en Belgique, au Luxembourg et bien au-delà





Visite en ligne via eglisesouvertes.eu



















un patrimoine sans frontière



Un réseau d'édifices religieux ouverts et accueillants, patrimoine collectif à découvrir, espaces de rencontres pour tous



Petites actions, grands effets!

Nul besoin de budgets importants ou de nombreux volontaires pour dynamiser un édifice religieux.

Quelques démarches simples permettent de (r)ouvrir les portes en dehors des offices et d'améliorer l'accueil des visiteurs (informations de qualité, mise en valeur de l'histoire et du patrimoine, sécurité, état des lieux, atmosphère...). Une étape clé pour sa réappropriation par la collectivité!

Sécurité : fermer une église ne protège pas du vol et des dégradations. Elle peut rester ouverte en prenant certaines précautions :

- Protéger les objets précieux
- Organiser des rondes
- Repérer et sécuriser les différents accès



Lancement offficiel de l'église Saint-Sauveur de Bellême (61) dans le réseau "Églises Ouvertes"

La charte Eglises Ouvertes

En accord avec l'affectataire (selon la loi 1905)

Ouvrir l'église de manière significative.

Exemple : une journée par semaine d'avril à octobre ou alors deux ou trois après-midi par semaine durant la période estivale.

Prévoir un coin d'accueil.

Réaliser ou mettre à jour un état des lieux des biens.

Animer l'église à l'occasion de la Nuit des Églises, les Journées Européennes du Patrimoine, les évènements locaux, etc.

Matériel d'accueil pour les membres du réseau







Présentation de l'édifice en quatre langues sur le site www.eglisesouvertes.eu





Dépliant "Visiter une église"

Visiter une église



BINGO Églises Ouvertes

